

Fiche de données de sécurité

LO128

Selon le Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
Version du : 14.12.2017 Remplace l'édition du : ---

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Lorol Duftöl Wiesenfrisch

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Huile de parfum.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : Otto Oehme GmbH
Industriestraße 20
D-90584 Allersberg
N° de tél. +49 9176 98050
info@oehme-lorito.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre anti-poisons
Belgique
070/245245

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)
Eye Irrit. 2, H319

Pour le texte complet des mentions de danger mentionnées dans cette RUBRIQUE, voir RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) No 1272/2008)
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :
Attention

Mentions de danger :
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

Solution aqueuse.

Composants dangereux (Règlement (CE) No 1272/2008) :

Nom chimique :

No CAS	No CE	No Index-CE	Classification	Teneur
--------	-------	-------------	----------------	--------

Isotridécanol, éthoxylé				< 5 %
-------------------------	--	--	--	-------

69011-36-5	500-241-6		Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	
------------	-----------	--	--	--

Numéro d'Enregistrement (REACH) : 02-2119552461-55

Ethanol				< 10 %
---------	--	--	--	--------

64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	
---------	-----------	--------------	--	--

Numéro d'Enregistrement (REACH) : 01-2119457610-43

Ethylméthylcétone				< 0.1 %
-------------------	--	--	--	---------

78-93-3	201-159-0	606-002-00-3	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	
---------	-----------	--------------	---	--

Numéro d'Enregistrement (REACH) : 01-2119457290-43

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol				< 10 %
---------------------------	--	--	--	--------

112-34-5	203-961-6	603-096-00-8	Eye Irrit. 2, H319	
----------	-----------	--------------	--------------------	--

Numéro d'Enregistrement (REACH): 01-2119475104-44

Pour le texte complet des mentions de danger mentionnées dans cette RUBRIQUE, voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.
 En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés.
 Appeler un médecin en cas d'irritation cutanée.
 En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste.
 En cas d'ingestion : Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), éviter le vomissement. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants, paralysie respiratoire, dermatite, vertiges, narcose, ivresse, euphorie, nausée, vomissements, insuffisance respiratoire, diarrhée, troubles du système nerveux central.
 Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Contient de la matière combustible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales. Attention au retour de flamme. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Ne pas rester dans une zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Attention ! Risque de glissement.

Eviter le contact avec la substance. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols. Utiliser l'équipement de protection individuel requis, voir RUBRIQUE 8.2. Assurer une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un absorbant pour liquides (par exemple kieselguhr, liant universel. Evacuer pour élimination. Nettoyer la zone contaminée.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Indications concernant le traitement des déchets, voir RUBRIQUE 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Conseils de sécurité pour la manipulation*

Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols. Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.

Voir RUBRIQUE 8.

Recommandations contre les incendies et l'explosion

Pas nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais, supérieur à +5 °C. A protéger contre les rayons solaires et contre l'action de la chaleur.

Hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la RUBRIQUE 1.2.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle***Ethanol*

VLEP

Nom		Alcool éthylique
Valeurs	VME	1000 ppm 1900 mg/m ³
Valeurs	VLCT/VLE	5000 ppm 9500 mg/m ³

Ethylméthylcétone

ECTLV

Nom		Butanone
Valeurs	TWA	200 ml/m ³ 600 mg/m ³
	STEL	300 ml/m ³ 900 mg/m ³

VLEP

Nom		Butanone
Valeurs	VME	200 ppm 600 mg/m ³
	VLCT/VLE	300 ppm 900 mg/m ³
Désignation de peau		Peut être absorbé par la peau.

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

ECTLV

Nom		2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol
Valeurs	TWA	10 ml/m ³ 67.5 mg/m ³
	STEL	15 ml/m ³

Nom du produit : Lorol Duftöl Wiesenfrisch
Version du : 14.12.2017

101.2 mg/m³

VLEP		
Nom		2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol
Valeurs	VME	10 ppm
		67.5 mg/m ³
	VLCT/VLE	15 ppm
		101.2 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166).

Protection des mains

Nant de protection de caoutchouc nitrile.

Épaisseur du gant : 0.1 mm

Délai de rupture : > 480 min

Les gants de protection à mettre en place doivent suffire aux spécifications des directives CE 89/686/CEE et à la norme EN 374, par exemple Franz Mensch Nitrile Safe Premium.

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE

Protection respiratoire

Nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols. Filtre A2 P2 (EN 14387).

Mesures d'hygiène

Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :		liquide
Couleur :		incolore
Odeur :		parfumé
pH		~ 7
Point de fusion		pas d'information disponible
Point d'ébullition		pas d'information disponible
Température d'inflammation		non applicable
Point d'éclair		> 60 °C
Limites d'explosivité	inférieure	> 1.3 % (Ethanol)
	supérieure	15 % (Ethanol)
Densité (23 °C)		~ 1.0 g/cm ³
Viscosité		pas d'information disponible
Hydrosolubilité		soluble

9.2 Autres informations

Non.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion/réactions exothermiques avec :

Hydrogène peroxyde, perchlorates, acide perchlorique, acide nitrique, mercure(II)-nitrate, acide permanganique, nitriles, peroxydes, oxydants forts, composés nitrosylés, peroxydes, sodium, potassium, halogène oxydes, hypochlorite de calcium, azote dioxyde, oxydes de métaux, hexafluorure d'uranium, iodures, chlore, métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, oxydes alcalins, oxyde d'éthylène, permanganate de potassium, acide sulfurique.

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec :

Composés halogène-halogène, chrome(VI) oxyde, chromyle chlorure, fluor, hydrures, oxydes de phosphore, platine.

10.4 Conditions à éviter

Réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Produit corrosif, halogénés, bases, acides, substances chimiques réactifs.

Caoutchouc, matières plastiques distinctes.

Aluminium, Métaux légers.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir RUBRIQUE 5.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques***Toxicité aiguë par voie orale*LD₅₀ rat : >500 - <2000 mg/kg (OECD 423 ; Isotridécanol, éthoxylé)LD₅₀ rat : 10470 mg/kg (OECD 401 ; Ethanol)

Symptômes : Nausée, vomissement.

LD₅₀ rat : 5660 mg/kg (RTECS; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol)

Symptômes: Nausée, diarrhée, insuffisance respiratoire.

*Toxicité aiguë par voie cutanée*LD₅₀ rat : > 2000 mg/kg (Fiche de données de sécurité externe ; Ethanol)

Symptômes : Dermatite. Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée.

LD₅₀ lapin: 2764 mg/kg (ECHA; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol)

Toxicité aiguë par inhalation

LC₅₀ rat : 124.7 mg/l /4 h vapeur (OECD 403 ; Ethanol)

Symptômes : Faibles irritations des muqueuses, résorption.

Symptômes: Conséquences possibles: Irritations des muqueuses.

Irritation de la peau

Lapin : Pas d'irritation (OECD 404 ; Isotridécanol, éthoxylé).

Lapin : Pas d'irritation (OECD 404 ; Ethanol).

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit (Fiche de données de sécurité externe; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol).

Irritation des yeux

Lapin : Irritation des yeux (OECD 405 ; Isotridécanol, éthoxylé).

Provoque une sévère irritation des yeux.

Lapin : Irritation des yeux (OECD 405 ; Ethanol).

Provoque une sévère irritation des yeux.

Lapin: Irritation des yeux (RTECS; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol)

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation

Cochon d'Inde (selon Magnusson et Kligman) : Négatif (IUCLID ; Ethanol).

Génotoxicité in vitro

Test de Ames : Salmonella typhimurium : Négatif (National Toxicology Program ; Ethanol).

Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères) : Mouse lymphoma test : Négatif (OECD 476 ; Ethanol).

Test de Ames: Salmonella typhimurium: Négatif (National Toxicology Program; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

11.2 Autres informations

Effets systémiques : Euphorie.

En cas de résorption de grandes quantités : Vertiges, ivresse, narcose, paralysie respiratoire.

Les propriétés dangereuses ne sont pas exclues. Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité***Toxicité pour le poisson*

Leuciscus idus LC₅₀ : 1-10 mg/l /96 h (Fiche de données de sécurité externe ; Isotridécanol, éthoxylé)

Leuciscus idus LC₅₀ : 8140 mg/l /48 h (IUCLID ; Ethanol)

Lepomis macrochirus LC₅₀: 1300 mg/l /48 h (OECD 203; ECHA; 2-(2- Butoxyéthoxy)éthanol)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Invertébrés aquatiques : EC₅₀ : 1-10 mg/l /48 h (Fiche de données de sécurité externe ; Isotridécanol, éthoxylé)

Daphnia magna : EC₅₀ : 9268-14221 mg/l /48 h (IUCLID ; Ethanol)

Entosiphon sulcatum : EC₅ : 65 mg/l /72 h (concentration limite de toxicité ; Fiche de données de sécurité externe ; Ethanol)

Daphnia magna: EC₅₀: > 100 mg/l /48 h (OECD 202; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol)

Toxicité pour les algues

EC₅₀ : 1-10 mg/l /72 h (Fiche de données de sécurité externe ; Isotridécanol, éthoxylé)

Scenedesmus quadricauda : IC₅ : 5000 mg/l / 7 d (concentration limite de toxicité ; Fiche de données de sécurité externe ; Ethanol)

Toxicité pour les bactéries

Boue activée EC₁₀ : >10000 mg/l /17 h (DIN 38412 (8) ; Isotridécanol, éthoxylé)

Pseudomonas putida EC₅ : 6500 mg/l /16 h (concentration limite de toxicité ; Fiche de données de sécurité externe ; Ethanol)

12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Biodégradabilité : >60 % / 28 d (OECD 301B ; Isotridécanol, éthoxylé)

Facilement biodégradable (Isotridécanol, éthoxylé)

Biodégradabilité : 94 % / 21 d (OECD 301E ; Ethanol)

Facilement biodégradable (Ethanol)

Biodégradabilité: 85 % /28 d (OECD 301 C; 2-(2- Butoxyéthoxy)éthanol)

Facilement biodégradable (2-(2- Butoxyéthoxy)éthanol)

Ratio COD / ThBOD

96 % (ECHA; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol)

Demande biochimique (DBO)

930-1670 mg/g /5 d (Fiche de données de sécurité externe ; Ethanol)

Besoin théorique en oxygène (ThOD)

2100 mg/g (Fiche de données de sécurité externe ; Ethanol)

Ratio COD/ThBOD

90 % (Fiche de données de sécurité externe ; Ethanol)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation n'est pas à prévoir (Fiche de données de sécurité externe ; Isotridécanol, éthoxylé)

Coefficient de partage n-octanol / eau : $\log P_{ow}$: -0.31 (Fiche de données de sécurité externe ; Ethanol).

Bioaccumulation n'est pas à prévoir (Ethanol).

Coefficient de partage n-octanol / eau : $\log P_{ow}$: 0.56 (25 °C) (Fiche de données de sécurité externe; 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol).

Bioaccumulation n'est pas à prévoir (2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol).

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation PBT / vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes

Autres indications concernant l'écologie :

COD : 2.1 g/g (Fiche de données de sécurité externe ; Isotridécanol, éthoxylé).

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol !

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit :

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.

Code pour le rubriques de déchets	Nom après 2000/532/CE
-----------------------------------	-----------------------

200129*	Détergents contenant des substances dangereuses.
070601*	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses.

Emballage :

Les emballages doivent être éliminés selon les réglementations spécifiques en vigueur dans chaque pays ou doivent être éliminés à travers un circuit de reprise d'emballages.

Code pour le rubriques de déchets	Nom après 2000/532/CE
-----------------------------------	-----------------------

200139	Matières plastiques.
--------	----------------------

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Étiquetage du contenu au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents :
Agents de surface non ioniques : Moins de 5 %.
Parfums. Limonene, Linalool, Citral.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Texte complet des phrases-H citées dans les RUBRIQUES 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.